



Association Libre en Communs

Conseil d'Administration
Procès-verbal du 29 janvier 2023

Ordre du jour

- Transfert du siège social de Libre en Communs
- Changement du contrat social de Debian
- Situation du projet Gitlab CE
- Finances et trésorerie
- Préparation de l'AG
- Réunion mensuelle des membres de Libre en Communs
- Épilogue

Quorum (membres présents)

Les membres du Conseil d'Administration de Libre en Communs se sont réunis à Le Parc à Saint-Maur, présidés par Julian Barathieu, président de l'association l'ayant convoqué conformément aux statuts.

Sont présents : Julian Barathieu, Adrien Bourmault, Jean Sirmay, Christian Pierre Momon, Cyrille Louarn.

Le quorum étant de 100 %, les débats peuvent se dérouler valablement.

Délibérations

Les membres du Conseil d'Administration de Libre en Communs, après débat sur chacun des points, procèdent aux délibérations suivantes.

- **Transfert du siège social de Libre en Communs**
 - Dans les faits, les serveurs ont été déménagés en décembre sur le site Le Parc à Saint-Maur et le site de La Varenne n'est plus à notre disposition, suite au déménagement du secrétaire. Le transfert est donc effectif dans les faits.
 - Une redirection de courrier a été mise en place par le secrétaire pendant un an.
 - Le transfert du siège social au 11-13 RUE DE VILLIERS 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSES est donc validé.
 - Les actions administratives (à faire par Jean et Adrien) à accomplir pour que ce transfert soit formel :
 - Envoyer le présent PV à la préfecture du 94.
 - Envoyer le présent PV à notre agence bancaire du Crédit Mutuel.
 - Informer du changement d'adresse La Poste et nos différents fournisseurs.

Adopté à l'unanimité

• **Changement du contrat social de Debian**

- Petit rappel historique (imparfait) : à l'origine, tous les matériels sont "propriétaires" et les logiciels sont "domaine public" et le "mouvement hacker" s'approprie certains de ces logiciels en les détournant de leur usage originel. Certains logiciels deviennent "privateurs" à partir de 1980s. Naissance du concept de "logiciel libre" qui apparaît et se développe en réponse à ces contraintes imposées.
- Il nous apparaît essentiel, sur un plan méthodologique, de maintenir disponible et de développer un ensemble de logiciels totalement libres.
- Cet axe n'est pas incompatible avec la liberté pour tout utilisateur de se doter quand il le souhaite de logiciels non libres. Les conditions de cette liberté sont l'information et sa compétence et la possibilité de revenir à volonté à un système libre.
- Il existe une liste de critères créés par le projet GNU qui permettent d'aller un peu plus loin que le simple caractère libre du logiciel : les Free Software Distribution Guidelines (FSDG) qui permettent d'assurer une pérennité de la liberté offerte par le logiciel. Voir <https://www.gnu.org/distros/free-system-distribution-guidelines.html>
- Le sujet du matériel libre et de la compatibilité du logiciel avec le matériel est très important et de plus en plus pris en compte par les instances étatiques et politiques (dont UE, via NLnet).
- Nous avons sur ce sujet différentes questions auxquelles nous allons devoir répondre :
 - Peut-on considérer/espérer que Debian veut laisser aux gens la liberté de choix ?
 - Est-ce que le fait de proposer à quelqu'un de ne pas être libre est éthique/acceptable/légitime pour nous ?
 - Est-ce que Debian laisse le choix à l'utilisateur ?
 - Est-ce bien de laisser aux gens le choix d'utiliser des microcodes privateurs ?
 - L'utilisation de firmwares privateurs est-il acceptable ?
 - Est-ce qu'il est possible pour des libristes d'utiliser une Debian sans microcode privateur ?
 - Est-ce que l'on peut encore utiliser une Debian libre ?
 - Les causes faisant que Debian n'est pas FSDG sont-elles mineures ?
 - Le fait que Debian ne soit pas FSDG est-il un problème ?
 - Y a-t-il contradiction si on veut pouvoir se dire en totale ligne avec la FSF ?
 - S'astreindre à utiliser une distribution FSDG est-il utile ? En quoi ?
 - Suivre les recommandations de la FSF est-il utile ? En quoi ?
 - Voulons-nous soutenir le message du FSDG ?
- Protocole du CA établi : lister ces questions explicites avec réponse OUI ou NON et un développement à côté pour la prochaine réunion.

Adopté à l'unanimité

• **Situation du projet Gitlab CE**

- De nombreux problèmes se posent avec ce logiciel. En effet, l'ajout récent de publicités pour Gitlab EE sur la page d'accueil mais retirées ensuite après une mise à jour a tiré, pour nous, le signal d'alarme. De plus, Gitlab CE va bientôt inclure un logiciel non libre, VS Code, sous forme binaire (pas de code source distribué).
- Gitlab CE ne porte plus un message suffisamment positif pour nous. Ne correspond pas à nos valeurs, ni à notre objet.
- La commission infrastructure est chargée de trouver une alternative à Gitlab CE et d'évaluer sa mise en place

Adopté à l'unanimité

• **Finances et trésorerie**

- Revue de l'exercice 2022 (clôturé) :
 - Les documents concernant l'exercice 2022 sont mis à disposition des membres de Libre en Communs joints au présent Procès Verbal. Il s'agit des balances générales, le bilan, le compte de résultat, le grand livre, le journal général, le bilan du budget prévisionnel, et les différents plans d'amortissements des immobilisations réalisées.
 - Le budget prévisionnel 2022 a vu le montant de ses recettes largement dépassé au cours de l'exercice (18 k€ contre 10 k€) et les dépenses ont été ajustées en conséquence vers plus d'investissement en matériel informatique (près de 10 k€).
 - Les dépenses de communications avaient été sous-estimées d'un facteur quatre, les recettes supplémentaires ayant compté dans les décisions d'affectation de fonds à ce poste.
 - Les frais des convivialité (pour les rencontres d'adhérents ou les évènements) n'avaient pas été prévus.
 - Un poste affecté à d'éventuels salaire a été désaffecté partiellement, permettant d'alimenter d'autres postes comme l'investissement en marques (Libre en Communs et Chalec, déposées pour dix ans).
 - Il en résulte un excédent budgétaire de 3 986,46 € pour l'année 2022.
 - Concernant le bilan financier, l'excédent au résultat de l'exercice s'élève à 5 858,61 €.
- Budget prévisionnel 2023 :
 - Pour mieux évaluer les dépenses en énergies, il est demandé à la commission infrastructure de mettre en place un compteur électrique sur le site de Gisors (il y en a un sur chaque site principal à l'heure actuelle).
 - La Cominfra nous informe que des dépenses sont nécessaires pour terminer la mise en place du nouveau plan de sauvegardes (~500 €) :
 - un disque de données (150 €),
 - une machine de sauvegarde (50 €), son disque principal (55 €) et son disque de données (150 €).
 - Le trésorier propose un budget prévisionnel (joint avec le présent procès verbal) :
 - Deux variantes sont proposées (avec ou sans les subventions).
 - Ce budget est conservateur : on considère que les investissements en matériel informatique seront peu élevés, et que les recettes en dons seront modestes, et considérant que Libre en Communs est prête à assumer les dépenses énergétiques si les membres hébergeant des machines ne le peuvent pas.
 - Les frais fixes ont été calculés selon les situations actuelles (Internet, banque, assurances, énergie).
 - Les postes de communication, déplacements, et frais de convivialité sont par contre revus à la hausse par rapport au budget de 2022, considérant les besoins réels rencontrés durant le précédent exercice.
 - Ce budget prévisionnel permettrait un excédent de sûreté de 1 436,98 €.

Adopté à l'unanimité

• **Préparation de l'AG ordinaire**

- En considérant notre nombre de membres (proche de 60), il faut considérer un lieu adapté :
 - Une salle municipale de Saint-Maur ferait l'affaire.
 - Peu chère car la mairie a une politique dans ce sens.
 - Bien située pour les transports en commun.
- Le choix de la date par défaut serait l'anniversaire de Libre en Communs :
 - Proposition samedi 20 mai 2023 ou dimanche 21 mai 2023.
 - Le CA consultera les membres en ce sens, pour vérifier la disponibilité du plus grand nombre.
- L'AG pourrait être diffusée, mais les moyens techniques dépendront du nombre de personnes se déplaçant ou non.
- Les moyens mis en œuvre pour le vote physique lors de l'AG dépendent également du nombre de personnes présentes : une urne sera nécessaire, taille moyenne si on veut la conserver les années suivantes.
- Les procédures de vote à distances sont à préparer :
 - Il est demandé à la commission infrastructures de proposer des solutions potentielles avant la prochaine réunion du CA.
 - Le vote papier par courrier avec identifiant cryptographique aléatoirement distribué est une éventualité mais implique un délai avancé pour les candidatures au CA et la publication du bilan moral et financier.
- Les informations concernant les procurations devront être diffusées rapidement après annonce de la date officielle.
- Une projet dédié à cette campagne d'organisation doit être créé dans la forge, section Vie associative.

Adopté à l'unanimité

• **Réunion mensuelle des membres de Libre en Communs**

- Considérant que cette réunion existe, a lieu chaque mois au Bar Commun à Paris et permet aux membres de se rencontrer et de rencontrer de nouvelles personnes, il est décidé d'officialiser sa tenue.
- Le nom de l'évènement officiel est la *Rencontre de Libre en Communs*. Cet évènement est public.
- Cet évènement sera géré par la commission communication.
- Un responsable pour cet évènement est proposé : Jérôme Lacheheb.
- L'évènement étant public, un plan de communication systématique sera mis en place :
 - Actus ;
 - Pouets sur actus ;
 - Information dans les salons XMPP ;
 - Évènement sur l'Agenda du Libre.
- Il sera positif qu'une personne membre du CA soit présente lors de la tenue de cet évènement, et qu'un compte-rendu soit effectué, avec statistiques de fréquentation ;
- Une photographie devra être prise pour alimenter les publications.

Adopté à l'unanimité

• **Épilogue**

- La prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu samedi 11 mars 2023 après-midi ou dimanche 12 mars 2023 matin.
- Une photo des membres du CA a été réalisée en cette fin de réunion.

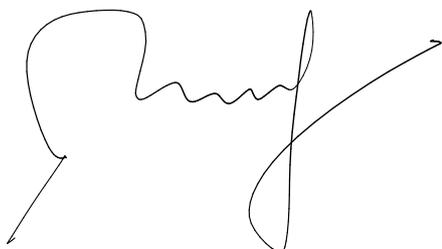
Adopté à l'unanimité

De tout ceci, il est dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Maur-des-Fossés, le 29/01/2023,

Signature

Jean Sirmai, secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Sirmai', written in a cursive style. The signature starts with a large loop on the left, followed by several smaller loops and a long horizontal stroke extending to the right.